

*Initiatives parlementaires*

une superpuissance, mais seulement à rester un merveilleux pays. Cependant, de par sa situation géographique, il s'est trouvé coincé entre les deux superpuissances, les États-Unis et l'URSS, tout au long de la guerre froide. Maintenant que la situation a changé et que la guerre froide, telle que nous l'avons connue, est terminée, il est temps de reconsidérer bien des relations qui sont apparues pendant cette période.

• (1130)

La résolution dont la Chambre des communes du Canada est saisie ce matin arrive à point et elle est importante, parce qu'elle traite d'une structure que nous a laissée la guerre froide, c'est-à-dire de l'Accord sur la défense aérienne nord-américaine, ou NORAD. À titre de Canadien, de parlementaire et de porte-parole gouvernemental sur cette question, je voudrais faire quelques observations d'ordre général.

Je m'arrête d'abord aux dispositions de cette résolution que le député de Victoria demande à la Chambre d'appuyer. Elle comporte deux volets. D'une part, le gouvernement canadien devrait aviser les États-Unis que nous voulons mettre fin à cet accord qui lie nos deux pays souverains, au plus tard en 1994. D'autre part, le gouvernement devrait ordonner entre-temps un examen public approfondi des relations canado-américaines en matière de défense, y compris des entretiens entre parlementaires américains et canadiens.

Le député propose donc de rompre un traité de longue date entre notre pays et les États-Unis, puis d'entreprendre des audiences, des entretiens et un débat public afin de déterminer si ce traité est valide et s'il remplit une fonction permanente. Je ne comprends pas par quel raisonnement on ferait connaître aujourd'hui son intention d'annuler un accord pour entreprendre ensuite des discussions sur la pertinence de cet accord.

Ensuite, en lisant cette motion, je me rends compte que le député néo-démocrate voudrait que le gouvernement ordonne un examen public, y compris des entretiens entre des parlementaires du Canada et des représentants élus des États-Unis. À titre de parlementaire, je m'y oppose, entre autres, parce que nous constatons actuellement que notre rôle à la Chambre des communes est diminué. En effet, les représentants que la population élit à la Chambre ont peu à peu perdu le pouvoir au profit des membres du cabinet, la politique est de plus en plus entre les mains des hauts fonctionnaires et l'opinion publique est le fait des maisons de sondage.

Nous, les députés, abandonnons depuis trop longtemps nos responsabilités à ces trois groupes. Il ne faut pas

s'étonner de la piètre opinion qu'ont aujourd'hui les Canadiens de la Chambre des communes, parce que nous, les parlementaires, n'avons pas bien réaffirmé notre droit, notre position et notre voix comme représentants de la population canadienne.

Lorsqu'un député néo-démocrate dépose à la Chambre des communes une motion qui exhorte le gouvernement à demander aux parlementaires d'aller tenir ces discussions avec leurs homologues, alors que, après tout, ces parlementaires constituent le Comité de la défense et ont la capacité de débattre ici même à la Chambre des communes, comme nous le faisons en ce moment même, ces questions importantes qui ont des répercussions sur l'avenir du pays, alors j'estime que cela n'est certes pas digne d'un parti dont le nom comprend le terme «démocrate». Nous devrions pouvoir nous attendre à mieux de la part d'un soi-disant néo-démocrate.

Ce sont les problèmes que j'entrevois dans cette motion et les raisons pour lesquelles je ne peux pas l'appuyer. J'estime qu'il est fort opportun que nous discutions de cette question et que nous situions dans son contexte l'avenir de la défense dans notre pays. Le député a exposé un peu l'historique de la menace de la guerre froide et a dit que la première réaction avait été d'avoir des bombardiers pilotés et, avec les changements technologiques, de passer à la technologie des roquettes et des missiles balistiques intercontinentaux. Il a également parlé, sans toutefois entrer dans les détails, de la modification du rôle du NORAD, avec le temps, en réponse à cette menace.

À mon avis, il importe de souligner non seulement l'évolution historique, les changements technologiques et la dynamique militaire et politique de ces relations, mais également le fait que l'Accord du NORAD n'est pas demeuré immuable ni figé dans le temps, par rapport à cette évolution. L'Accord du NORAD a été révisé et renouvelé à six ou sept reprises, le plus récemment en avril dernier. Ces occasions nous ont permis de tenir compte de l'évolution constante du monde autour de nous.

Si, par le passé, nous avons si bien réussi à négocier des changements aux traités conclus avec les États-Unis lorsque les circonstances le justifiaient, pourquoi les néo-démocrates devraient-ils jeter aux orties toute cette initiative de collaboration ou de négociation entre deux pays souverains? Pourquoi devraient-ils dire que, maintenant que les choses changent encore, nous n'allons plus modifier l'accord pour tenir compte de ces changements? Au lieu de cela, ils veulent aviser les États-Unis dès aujourd'hui que, d'ici 1994, tout cet accord sera terminé.